

porte sur l'histoire de la rébellion des Métis, sur le rôle de Louis Riel et aussi de Gabriel Dumont.

À la page 307 de ce livre, on lit qu'au moment de la fondation de Batoche en 1870, c'était Gabriel Dumont qui en était le citoyen le plus en vue. Il avait alors 32 ans.

Plus loin, on lit que Gabriel Dumont a été choisi comme président de ce qui était appelé alors la Saskatchewan, et que son groupe a déclaré qu'il n'avait aucunement l'intention de se déclarer un État indépendant. Je pense que ce livre montre sans l'ombre d'un doute que Gabriel Dumont devrait lui aussi être considéré comme un des Pères de la Confédération en ce qui concerne la Saskatchewan.

Strange Empire raconte également l'histoire fascinante de ces deux hommes, Gabriel Dumont, qui était le chef militaire, et Louis Riel, qui était le chef politique. Lorsque Riel a été emprisonné, Dumont a mis sur pied une sorte de réseau clandestin pour essayer de libérer Riel. D'après cet ouvrage, Riel s'attendait à ce que le gouvernement du jour, celui de sir John A. MacDonald, lui accorde sa clémence. Ce qu'il n'a pas fait, et Riel a été exécuté.

Honorables sénateurs, je n'ai pas l'intention de faire un long discours sur Gabriel Dumont. Qu'il suffise que je vous fasse part de ce qu'un génie militaire m'a déjà dit, à savoir que Gabriel Dumont est le seul chef militaire canadien à n'avoir jamais subi la défaite à forces égales. Je pense qu'en cette occasion historique, il faut mentionner le rôle de Gabriel Dumont à titre de chef militaire et de premier président du gouvernement provisoire de la Saskatchewan.

Je n'ai aucune objection à formuler au sujet de la motion outre cette explication pour qu'on comprenne pleinement le rôle très complexe que Gabriel Dumont a joué dans l'histoire des Métis.

• (1550)

L'honorable Len Marchand: Honorables sénateurs, je n'ai pas l'intention d'abuser du temps du Sénat sur la motion d'aujourd'hui. Si j'avais été prévenu plus longtemps à l'avance, j'aurais mieux préparé mon intervention pour reconnaître, comme il se doit, cet homme qui est un grand héros aux yeux des peuples autochtones, en particulier aux yeux des Métis du Canada.

Je voudrais simplement faire remarquer aujourd'hui que je suis heureux de cette motion, dans toute sa portée. Elle reconnaît bien et replace dans leur contexte quelques faits de la vraie histoire de Louis Riel et les actes qu'il a accomplis non seulement au nom des peuples autochtones, mais aussi au nom du Canada. L'histoire du Canada telle qu'elle nous a été enseignée à l'école, souvent de façon sommaire, relate mal l'apport des peuples autochtones. Louis Riel est présenté comme un rebelle, un bandit et un traître. Telles sont les caractéristiques attribuées à cet homme qui nous apparaît aujourd'hui comme un véritable héros pour les gens de l'époque.

Je suis heureux que cette résolution ait été présentée et c'est avec joie que je l'appuierai. Il se peut que si la conférence constitutionnelle va un peu plus loin, nous découvririons toutes sortes de faits qui seront dévoilés sous leur vrai jour.

Le discours prononcé vendredi dernier à cette conférence par le très honorable Joe Clark était tout à fait extraordinaire. C'est l'un des plus beaux discours présentés par un ministre du

gouvernement depuis quelque temps. Il a fait le tour de la question en présentant l'histoire et quelques faits admis. Si nous pouvions lire entre les lignes et reconstituer les faits pour voir ce qui s'est vraiment passé, nous découvririons des actes horribles commis par des gens que nous glorifions aujourd'hui. Néanmoins, M. Clark a prononcé un discours extraordinaire et la résolution dont nous sommes saisis est extraordinaire par le temps qui court. Je suis heureux d'y donner mon appui.

L'honorable Efstathios William Barootes: Honorables sénateurs, je désire appuyer également la résolution telle qu'elle est présentée, mais je voudrais attirer votre attention sur un événement de l'histoire moderne qui concerne Louis Riel.

Depuis mon retour en Saskatchewan dans les années 50, des acteurs amateurs présentent chaque été une dramatisation du procès de Louis Riel. Cet événement tient souvent l'affiche pendant toute la saison estivale. La saison touristique en Saskatchewan est très importante comme vous pouvez l'imaginer. La majorité des touristes sont des gens qui s'arrêtent au passage alors qu'ils vont dans les Rocheuses ou qu'ils en reviennent. Nous les encourageons à assister au procès de Louis Riel, ce que font bon nombre d'entre eux. Si vous aviez pu voir ce qui se passe dans la scène qui se déroule au tribunal et si vous pouviez écouter le discours fait par Louis Riel avant que le jury se retire pour prendre sa décision, vous conviendriez que c'est un épisode très émouvant. Je crois que cette pièce se joue à Regina depuis plus de 25 ans, surtout en été.

Je dois vous dire que l'un de mes très bons amis, qui est avocat à Regina, s'était tellement laissé prendre par le rôle qu'il jouait qu'il a continué à porter la barbe à la Louis Riel pendant de nombreuses années jusqu'au jour où il a abandonné ce rôle. J'ajoute ce détail pour donner plus de piquant à l'histoire.

Malheureusement, j'ai appris l'an dernier, lors de l'une de mes visites, que c'était la dernière année où se jouerait cette pièce. J'espère qu'après tout le cinéma qu'on a fait de M. Riel et de sa contribution à l'ouest du Canada et à la Confédération, elle sera reprise cette année.

Autre fait historique intéressant. Batoche est devenu, pour ainsi dire, un lieu sacré pour les Métis de la Saskatchewan. Chaque année, on y célèbre le retour à Batoche et les gens sont pris d'une ferveur religieuse proche de l'agonie. Cette cérémonie a lieu chaque été.

Je vous remercie, honorables sénateurs.

Son Honneur le Président pro tempore: Plaît-il aux sénateurs d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES—SUITE DU DÉBAT

L'Ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Murray, C.P., attirant l'attention du Sénat sur le Budget présenté par l'honorable Don Mazankowski, C.P., ministre des Finances, le mardi 25 février.

L'honorable Brenda M. Robertson: Honorables sénateurs, on a effectué ces dernières années un certain nombre d'études